



UNE TERRE DE LIENS

# Communiqué de presse

Mardi 22 juillet 2025

## Traitement des PFAS dans l'eau : des premiers résultats concluants pour les projets pilotes



***Afin d'abaisser la quantité de PFAS dans l'eau potable en dessous du seuil de qualité, Lunel Agglo et ses exploitants Suez et Veolia mènent des projets pilotes sur les communes de Lunel-Viel, Saint-Just et Saint-Nazaire de Pézan. Conformément aux engagements pris, les solutions sont en place depuis début juillet avec des résultats probants : l'eau est désormais conforme à la future réglementation.***

Pour rappel, au 1er janvier 2026, une directive européenne imposera le calcul suivant, la somme de concentration de 20 PFAS (per- et polyfluoroalkylées) dans l'eau consommée devra être inférieure à 100 ng/L. Jusqu'alors, les mesures montraient des taux en moyenne de 150 ng/L au captage des Horts à Lunel-Viel et 117 ng/L aux Aubettes à Saint-Just (Saint-Nazaire de Pézan étant alimentée par le captage de Saint-Just).

Dès les premiers résultats des analyses mettant en avant des dépassements de limites de qualité sur le territoire, Lunel Agglo a engagé un travail en partenariat avec l'ARS, les communes concernées, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la DDTM 34 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ainsi que les délégataires de service public (Veolia et Suez), sous l'égide de la Préfecture de l'Hérault. Ce travail collaboratif a permis de définir et lancer des mesures correctives au travers de solutions techniques d'abaissement de la concentration

des PFAS dans l'eau potable. La filtration expérimentale par charbon actif avec un suivi renforcé a été actée pour un déploiement prévu début juillet. L'engagement a été tenu.

#### **Point de situation sur l'Unité de Traitement de l'Eau Potable des Aubettes à Saint-Just**

Pour les communes de Saint-Just et Saint-Nazaire de Pézan, l'eau prélevée au captage des Aubettes passait d'ores et déjà par une installation intégrant une unité de traitement par charbon actif en grains spécifique. Les charbons actifs présents dans cette unité ont donc été renouvelés début juin pour une mise en service opérationnelle le 10 juin.

L'opération a porté ses fruits puisque les premiers contrôles sanitaires montrent que la somme des 20 PFAS sur l'eau distribuée est désormais en dessous du seuil de détection avec un résultat de **28 ng/L**.

#### **Point de situation sur l'Unité de Traitement de l'Eau Potable Les Horts à Lunel-Viel**

Sur le captage des Horts à Lunel-Viel, une unité de traitement mobile équipée d'un charbon actif en grains spécifique a été installée. Malgré les fortes chaleurs, les équipes de Véolia ont assuré une mise en service conforme au calendrier prévu, à savoir le 4 juillet. Seuls 5 dispositifs de ce type sont jusqu'alors déployés par Veolia en France.

L'eau issue du forage est désormais filtrée avant de rejoindre le réservoir de Lunel-Viel et d'être distribuée au robinet des habitants. Les premiers résultats des analyses pratiquées par Veolia démontrent l'efficacité du dispositif avec une présence de PFAS en dessous du seuil de détection, soit inférieur à 28 ng/l.

Dans les deux UTEP, un suivi renforcé sera mené pendant 12 mois de manière régulière et rapprochée avec des analyses sur l'eau brute à la sortie des forages et sur l'eau potable distribuée (après traitement). Il permettra de suivre la saturation du charbon actif vis-à-vis des différents PFAS, estimer sa durée de vie et les coûts d'exploitation associés.

Ces projets de recherche et développement vont permettre de connaître les conditions optimales d'exploitation pour imaginer et dimensionner des stations pérennes dans les communes concernées.

En parallèle, l'ARS poursuit le contrôle sanitaire régulier des installations en collaboration avec Lunel Agglo et ses délégataires. De manière continue, les contrôles d'autosurveillance sont maintenus sur l'ensemble des points de captages de distribution d'eau potable du territoire de Lunel Agglo.

La mise en place de ces expérimentations grandeur nature nécessite d'importants investissements : sur 12 mois, 350 500€ pour Les Horts et 112 460€ € pour les Aubettes. Afin de limiter le reste à charge, Lunel Agglo a demandé un soutien financier à ces partenaires. Ces installations sont financées par les services de l'Etat et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

**A noter :** les résultats des autosurveillances sont disponibles sur notre site [www.lunelagglo.fr/vivre-ici/preserver-mon-environnement/eau-assainissement-et-pluvial/](http://www.lunelagglo.fr/vivre-ici/preserver-mon-environnement/eau-assainissement-et-pluvial/)

---

Contact presse

**Graziella LOPEZ DE CRUZ**

Directrice communication Lunel Agglo

04 67 83 55 18 - 06 65 57 58 75

[g.lopez@lunelagglo.fr](mailto:g.lopez@lunelagglo.fr)